

- **CHANGEMENTS AU RÈGLEMENT DE PÉTANQUE.**

- Ces changements sont effectifs depuis le 1^{er} mars 2015 et doivent être appliqués sur tous les terrains.
- Les règlements de jeu de pétanque et de provençal, mis à jour, seront imprimés pour la fin d'année et mis aussitôt sur le site.
- Les petits fascicules seront en vente à la SAOS dès leur parution.

But

Sont homologués les buts « OBUT »:

But Noir marquage OBUT - OBUT en relief

But déclinable en plusieurs coloris marquage OBUT - OBUT en relief

Les buts portant le label "**VMS**" sont agréés.

*Les buts sont en bois, ou en matière synthétique portant le label du fabricant et ayant fait l'objet d'une homologation de la F.I.P.J.P., en application du Cahier des Charges spécifique relatif aux normes requises. Leur diamètre doit être de 30mm (tolérance : + ou- 1mm). **Les buts peints sont autorisés mais ne doivent pas pouvoir être ramassés avec un aimant.***

Leur poids doit être compris entre 10 et 18 gr.

LE CERCLE MATERIALISÉ

Le cercle pliant est maintenant autorisé mais il faut utiliser celui homologué, c'est-à-dire celui qui a des crans quand on l'ouvre et qui est **RIGIDE** quand il est déplié

Le cercle matérialisé homologué est **obligatoire** s' il est proposé par l'organisateur **ou par l'adversaire**

Rappel important: il faut **marquer** le cercle

Si un joueur ramasse le cercle alors que ses partenaires disposent encore de boules, **ceux-ci ne seront pas autorisés à les jouer.**

Lancer du but en terrain cadré

La distance de 1 m du but par rapport à une ligne de perte est ramenée à 0,50 m des lignes de côté **pour les parties jouées au temps.**

Lancer du but en général

Le but est lancé par l'équipe qui **a marqué à la mène précédente ou qui a gagné la pièce.....** ceci dans **TOUS** les cas de mène nulle

Lancer du but

Le but est lancé à partir d'un cercle tracé ou posé autour du point où il se trouvait à la mène précédente

Sauf si:

- Le cercle se situerait ainsi à moins d'un mètre d'un obstacle ou 2 m d'un autre cercle de lancement ou d'un but.
- Le lancer du but ne pourrait se faire à toutes distances réglementaires.

Dans le deuxième cas, le joueur **peut** reculer, dans l'alignement du déroulement du jeu de la mène précédente, sans toutefois dépasser la distance maximale autorisée pour le lancer du but.

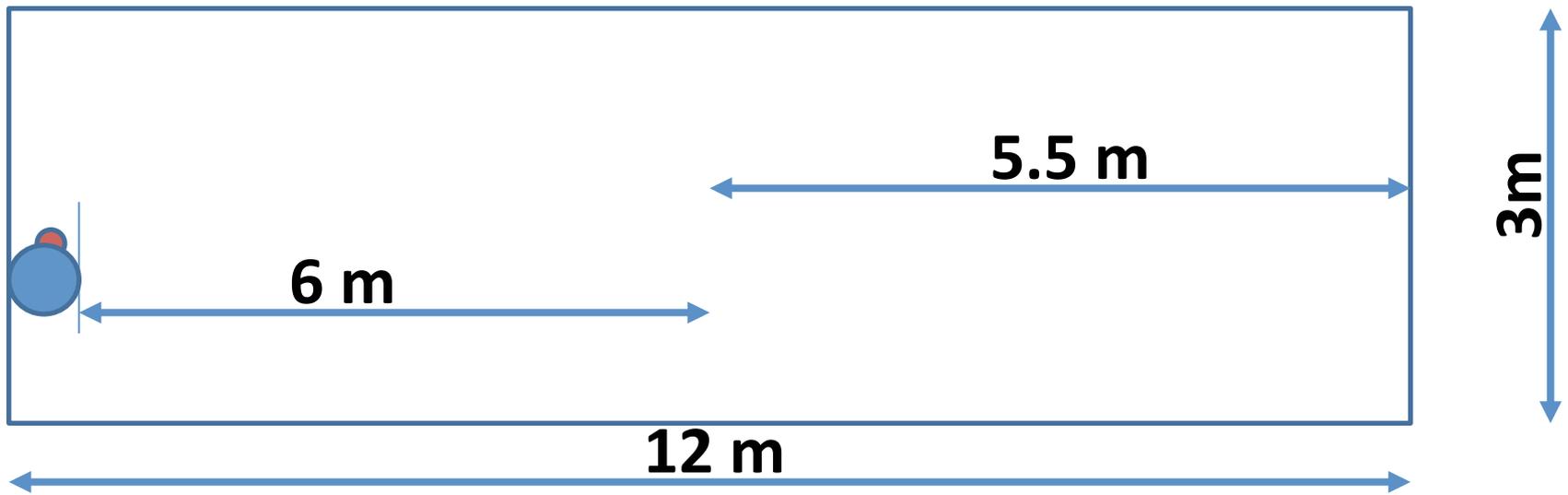
Cette possibilité n'est offerte que si le but ne peut être lancé, dans une direction quelconque, à la distance maximale.

Lancer du but (suite)

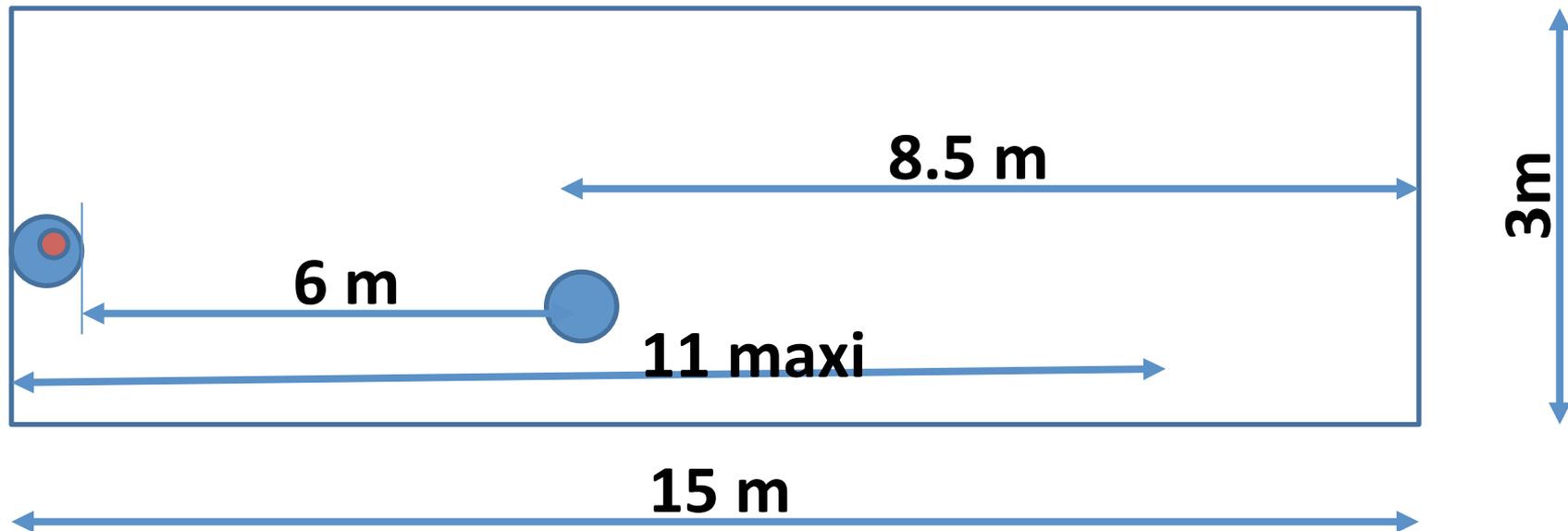
Si, après 3 jets consécutifs par la même équipe, le but n'a pas été lancé dans les conditions réglementaires, il est remis à l'équipe adverse qui dispose également de 3 essais.

Elle peut à son tour reculer le cercle dans les conditions prévues à l'alinéa précédent **si le premier recul n'avait pas permis un lancement à toute distance réglementaire.**

Dans ce cas, le cercle ne peut plus être changé si cette équipe ne réussit pas ses 3 jets.



Le joueur peut reculer, dans l'**alignement du déroulement** du jeu de la mène précédente, sans toutefois dépasser la distance maximale autorisée pour le lancer du but.



Validité du lancer du but (Art 8)

Si le but est arrêté par l'Arbitre, un **adversaire, un spectateur, un animal ou tout objet mobile**, il n'est pas valable et doit être relancé sans que ce jet compte pour les trois auxquels l'équipe ou le joueur a droit.

Ce qui implique que lorsqu'il est arrêté par un partenaire, le jet est nul mais compte dans les 3

Boules enlevées (Art 26)

Il est interdit aux joueurs de ramasser les boules jouées avant la fin de la mène.

A la fin d'une mène, toute boule enlevée avant le décompte des points est nulle. Aucune réclamation n'est admise à ce sujet.

Si un joueur ramasse ses boules dans le jeu alors qu'il reste des boules à ses partenaires, ces derniers ne seront pas autorisés à les jouer.

Absence d'un joueur en cours de mène

Aucun joueur ne peut s'absenter d'une partie ou quitter les terrains de jeu sans l'autorisation de l'Arbitre.

En tout état de cause cette sortie n'interrompt ni le déroulement de la partie, ni l'obligation pour ses partenaires de jouer leurs boules dans la minute impartie.

S'il n'est pas revenu au moment où il doit jouer ses boules celles-ci sont annulées à raison d'une par minute.

Si l'autorisation n'a pas été accordée, il est fait application des sanctions de l'article 34.

Joueur malade en cours de mène

En cas d'accident ou de problème médical dûment constaté par un médecin il pourra être accordé une interruption maximale d'un quart d'heure.

Si l'utilisation de cette possibilité se révélait frauduleuse le joueur et son équipe seraient immédiatement exclus de la compétition.

Par contre si après les 15 minutes, le joueur ne peut reprendre la partie, ses partenaires ont le choix entre abandonner ou continuer sans les boules du joueur malade.

Enfin si le joueur reprend puis fait un deuxième malaise, on doit lui interdire de continuer.

Article 34 - Sanctions:

- 1) Avertissement **qui est marqué officiellement par la présentation d'un carton jaune au fautif**
- 2) Annulation de la boule jouée ou à jouer **qui est marqué officiellement par la présentation d'un carton orange au fautif**
- 3) Exclusion du joueur fautif **pour la partie qui est marqué officiellement par la présentation d'un carton rouge au fautif**
- 4) Disqualification de l'équipe fautive
- 5) Disqualification des deux équipes en cas de connivence.

Article 34 – Sanctions (suite)

L'avertissement étant une sanction ...

il ne peut être donné qu'après constatation d'une infraction. (on dit sur la boule faute)

Ne peut donc être considéré comme un avertissement officiel l'information donnée aux joueurs en début de compétition ou de partie qu'ils doivent respecter le règlement.

Incorrections

Une tenue correcte est exigée des joueurs ...

...auxquels il est interdit de joueur torse nu et qui doivent porter des chaussures entièrement fermées dessus, devant et derrière.

Il est interdit de fumer sur les jeux, y compris des cigarettes électroniques

Tout joueur qui n'observerait pas ces prescriptions, serait exclu de la compétition s'il persistait après avertissement de l'Arbitre.

JEU PROVENÇAL

Tous les changements ci-dessus s'appliquent aussi au jeu provençal.

En plus → règlement spécifique de ce jeu:

A PARTIR DE JANVIER 2016; Lancer du but

Si, après **2** jets consécutifs par la même équipe, le but n'a pas été lancé dans les conditions réglementaires, il est remis à l'équipe adverse **qui pose le bouchon à la main** à l'endroit autorisé de son choix.

Règlement administratif

NOUVEAUTÉS FFPJP

LA NOTION DE LIMITE D'ÂGE POUR LES ARBITRES NATIONAUX ET INTERNATIONAUX QUI NE POUVAIENT PLUS ÊTRE DÉSIGNÉS PAR LA FÉDÉRATION APRÈS 65 ANS, N'EXISTE PLUS.

CEUX QUI DÉSIRENT POURSUIVRE DOIVENT PASSER UNE VISITE MÉDICALE ET FAIRE REMPLIR LE DOCUMENT OFFICIEL DE LA FFPJP PAR UN DOCTEUR DE LA MÉDECINE DU SPORT DE LEUR DÉPARTEMENT

CEUX QUI NE LE DÉSIRENT PAS PEUVENT QUAND MÊME CONTINUER À ARBITRER DANS LEUR LIGUE ET COMITÉ, TANT QUE LEURS CAPACITÉS PHYSIQUES LE LEUR PERMETTENT, COMME LES ARBITRES DE LIGUE OU DÉPARTEMENTAUX.